



## **AVENANT N°1- Marché n° 2023-012**

### **Marché de Maîtrise d'œuvre en vue de la Réhabilitation du réseau d'eaux usées multi-sites sur la Commune de SAINT-ÉTIENNE DE MONTLUC**

#### **A - IDENTIFIANTS**

Entre les soussignés :

**Monsieur Rémy NICOLEAU, Président de la CCES,  
2 Boulevard de la Loire  
44260 SAVENAY**

D'une part,

Et

**OCÉAM INGENIERIE  
18 Rue du Pâtis  
44690 LA HAYE FOUASSIÈRE**

D'autre part,

Il a été tout d'abord rappelé que :

Le marché de Maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du réseau d'eaux usées multi-sites sur la Commune de SAINT-ÉTIENNE DE MONTLUC a été attribué à OCEAM INGENIERIE sise 18 Rue du Pâtis-44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE, en date du 17/04/2023, pour un montant provisoire d'honoraires de 36 150 € H.T. comme suit :

Pour rappel, le montant estimé des travaux est de **750 000 € H.T.** (valeur Février 2023) :

- Taux de rémunération : Mission de base- 4,55 %  
Missions complémentaires – 0,27 %
- **Forfait provisoire de rémunération : 36 150 € HT** (missions de base et complémentaires) soit 43 380 € T.T.C (20 % TVA)

Etant précisé que la rémunération provisoire deviendra définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle des travaux. Le forfait provisoire de rémunération fera alors l'objet d'un avenant fixant le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre.

**Il a ensuite été convenu ce qui suit :**

**B - OBJET DU PRESENT AVENANT**

L'estimation prévisionnelle des travaux en phase APD est de **774 435 € H.T.** (Valeur Janvier 2024) :

- Taux de rémunération : Mission de base- 4,55 % : 35 236.79 € H.T.  
Missions complémentaires – 0,27 % : 2 090.97 € H.T.
- **Forfait définitif de rémunération : 37 327.76 € HT** (missions de base et complémentaires), soit 44 793.31 € T.T.C. (20 % TVA)

Cet avenant représente une plus-value de + 1 177.76 € H.T, soit une augmentation de 3.258 % par rapport au marché initial.

**C – AUTRES DISPOSITIONS**

Les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Le Titulaire renonce à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant et s'engage à n'élever aucune réclamation.

L'acceptation du présent avenant par les parties contractantes vaut notification et ordre de service pour le Titulaire.

**D- Signature du titulaire**

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
OCEAM INGENIERIE		

*(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente*

**E- Signature du pouvoir adjudicateur**

A SAVENAY,  
Le Président,  
Rémy NICOLEAU